REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI

RÉUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de BOISSISE-LE-ROI se réunira, en séance ordinaire, **salle des fêtes à Orgenoy** le :

Samedi 10 avril 2021 à 10h00

- Approbation du procès-verbal du 13 février 2021
- Décision municipale n° 01-2021

ORDRE DU JOUR

01 – Compte de gestion du Trésorier 2020
02 – Compte Administratif 2020
03 – Affectation du résultat
04 – Budget primitif 2021
05 – Vote des taux d'imposition
06 – Convention Prestantennes
07 – Fonds de Solidarité logement
08 – Convention abri-voyageurs
09 – Personnel communal : création de poste
10 – Personnel communal : régime indemnitaire Indemnité d'Administration et de Technicité
11 – Personnel communal : régime indemnitaire Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction de Police Municipale
12 – Désaffectation des ateliers techniques
13 – Déclassement des ateliers techniques
14 – Groupement de commande pour la fourniture et la livraison de papeterie et de fournitures scolaires
15 –Fédération Nationale des Communes Forestières : Désignation d'un référent forêt-bois

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE – Public limité à 10 personnes sur réservation au 01.60.65.44.00 ou contact@mairie-boissise-le-roi.fr

Boissise-le-Roi, le 2 avril 2021,

Le Maire,

Véronique CHAGNAT